

Pôle Services à la Population
Direction des Affaires Culturelles
Service Conservatoire – Ecole d'art

N/Réf. : BP

Affaire suivie par : B. PIRIO

Tél. 02 51 47 46 17

VU la délibération du Conseil Municipal du 2 février 2023 donnant délégation au Maire en application de l'article L 2122-22 du code général des collectivités territoriales pour la fixation des tarifs et l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 euros (articles 2 et 10) ;

SUR proposition de Madame la Directrice Générale des Services ;

Arrêté n° -2025– Ville - 1026
Vente d'un orgue Allen

ARRETE :

Article 1 : Objet

Il est proposé de vendre l'orgue ALLEN modèle 120-RTC (120cm) - série 100-300 + banc, acquis par la Ville de La Roche-sur-Yon à

Monsieur Rémi JAILLET, domicilié 5 rue de la Ferté – Le Petit Pouzac –
85210 Saint-Martin Lars en Sainte Hermine

au prix de **300€** (trois cents euros), nets de taxes.

Article 2 : Mise en œuvre

Madame la Directrice Générale des Services de la Ville de La Roche-sur-Yon et Monsieur le Trésorier Principal sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait en un exemplaire à La Roche-sur-Yon, le 10 juin 2025

Luc Bouard
Maire Président de La Roche-sur-Yon Agglomération

